

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 11

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186926>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

servateurs et les radicaux. Chacun va prendre sa place dans la lutte. Et malheur à celui qui se trompe de chemin, dans ce moment-ci, et qui, pour aller aux Trois-Suisses, se dirige du côté de la Tonhalle. Celui-là est à jamais condamné à rester entre deux chaises, — pour ne pas dire autrement.

Il est néanmoins des gens qui n'osent pas se classer, témoin ce monsieur, qui, le soir des élections pour le Grand Conseil, m'aborde en disant : « On m'assure qu'à Vevey nous avons perdu trois sièges. » Survient une autre personne à laquelle il dit à demi-voix : « Vous savez le résultat de Vevey... nous avons gagné trois sièges. »

La campagne qui s'ouvre semble viser tout particulièrement la Municipalité. Vraiment, l'on se demande pourquoi ; l'on se demande quelles sont les fautes graves dont elle s'est rendue coupable.

Durant sa longue carrière administrative, a-t-on remanié la carte d'Europe ? elle en est innocente.

A-t-on cassé beaucoup de vitres ? Accusez-en la grêle et les tremblements de terre, mais non point la Municipalité.

Des projets audacieux ont-ils eu pour objet de compromettre l'économie lausannoise, de changer la face de notre ville ? ils ne sont point son fait.

Non, certainement non. Et si son heure est venue, cette autorité pourra remettre ses pouvoirs avec le sentiment du devoir accompli calmement, sans secousse et dire avec un réel contentement d'esprit : « Puissent d'autres en faire autant que nous ! »

Et si, malgré cela, il se trouve quelqu'un qui lui réponde : « Ce n'est pas difficile, » celui-là est un méchant.

L. M.

Post Scriptum. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que la Municipalité vient de présider à une cérémonie mémorable : la pose de la première assise du soubassement du palais du Tribunal fédéral, dans laquelle elle a fait sceller une boîte en plomb renfermant tous les journaux qui ont mérité d'elle, y compris le *Conteur vaudois*.

Madame Emmeline Raymond, bien connue de nos lectrices par le journal qu'elle dirige avec un remarquable talent, la *Mode illustrée*, vient de publier, chez Firmin Didot et Cie, un ouvrage qui ne peut manquer d'avoir un brillant succès. Ce livre, intitulé : *Les grands et les petits devoirs*, contient une foule d'observations piquantes, de conseils excellents, de tableaux de mœurs pleins de vérité qu'on lit avec un réel plaisir. Prenons, par exemple, cette page, qui a pour objet les *parents riches* :

La richesse est chose toute relative, et, pour celui qui ne possède rien, un parent ayant 80 à 100 mille francs, est un parent riche. Cela dit, examinons en général la conduite respective des parents riches et des parents pauvres. Les premiers (surtout quand ils sont, non pas riches, mais enrichis) supposent, *à priori*, chez leurs parents pauvres, le dessein bien arrêté de faire le siège de leur fortune bien-aimée. Par le seul fait de cette supposition, très souvent erronée, ils se considèrent perpé-

tuellement en état de légitime défense, et accumulent des obstacles entre eux et ceux qu'ils envisagent comme les adversaires de leur précieuse idole.

D'autres parents riches, imbus d'une vanité procédant à la fois d'un sentiment sot et bas, sont persuadés que la supériorité de la fortune constitue une supériorité réelle, et traitent en inférieurs les parents pauvres ou moins riches qu'eux. Si, parmi ces derniers, il se trouve des individus ayant de la dignité et de l'honnêteté, ils s'écarteront des parents riches avec pitié et dédain, et ceux-ci, livrés, en fait de parents, aux individus capables de supporter, pour un intérêt vaniteux ou pécuniaire, la raideur et les mauvais procédés, demeureront plus que jamais persuadés que la richesse permet tout et excuse tout, même la dureté de cœur, même la glaciale indifférence, même la sotte grossièreté.

Un homme riche n'est cependant point dispensé de la modestie, de la bienveillance, de la politesse, de la générosité, de la charité. En raison même de sa fortune, il est, plus encore que son parent pauvre, forcé d'être modeste, bienveillant, poli, généreux. Il y est forcé pour ne point devenir, suivant son défaut dominant, un objet de risée, de mépris ou d'exécration. La fortune ne confère aucun privilège nous désignant au respect ou à l'admiration de nos semblables... pourquoi une personne riche, mais égoïste, dure, exigeante, impertinente, serait-elle respectée ? Sa fortune lui permet d'avoir une belle habitation. Tant mieux pour elle. Mais, que nous importe, à nous ? Elle peut se faire servir, chaque jour, une chère exquise. Que cette chère soit légère à son estomac !... Mais, qu'est-ce que cela nous fait ? Elle possède de bonnes voitures et n'est point exposée à parcourir les rues à pied, par la pluie. Grand bien lui fasse !... Mais, en quoi pourrait-on la respecter ou l'admirer par ce fait qu'elle se sert d'une voiture et non pas d'un parapluie, quand il pleut. La fortune employée à procurer des jouissances personnelles à celui qui la possède, ne peut suffire à lui donner en même temps notre respect ou même notre estime. Bien plus, nous serons d'autant plus sévères pour lui, qu'ayant plus de ressources pour faire le bien, il en aura moins fait que ceux qui ont à peine le pain quotidien, et chacun de nous, sachant combien les besoins sont restreints pour chacun d'entre nous, considérera instinctivement le riche égoïste comme coupable d'avoir détourné et appliqué à son profit personnel, à celui de sa vanité, de son matérialisme ou de sa parcimonie, ce qui eût dû être une sorte de *fonds de secours* pour quelques indigents.

Si riche que l'on soit, en effet, on ne peut dîner qu'une fois par jour, — il ne faut pas plus d'une chambre pour y dormir, — l'on ne peut mettre plusieurs robes à la fois, — et l'on ne se promène pas à la même heure dans plusieurs voitures. La part du superflu, large, même très large, est vite faite, et si, à côté de celle-ci, on n'en réserve pas une pour la générosité et la charité, on mérite le blâme et le mépris progressif, c'est-à-dire croissant en raison de la fortune que quelques riches considèrent comme suffisant à leur attirer l'estime générale.

La personne riche est-elle modeste ? Cela suffit pour que chacun la trouve bien élevée. Est-elle bienveillante ? Il n'en faut pas davantage pour que chacun l'estime bonne. Sait-elle, suivant les circonstances, offrir un présent utile et agréable ? On affirme sa générosité. A-t-elle au cœur quelque pitié pour les malheureux ? Sa charité la désigne au respect... Sinon, non.

Aimer à la franche marguerite.

Maintenant que, grâce à la température superbe dont nous jouissons, nous voyons partout les jolies marguerites émailler nos prairies, le moment ne peut être mieux choisi pour expliquer cette locution, ordinairement employée pour désigner une